

Sciences Humaines et Sociales Mention : Histoire, Histoire de l'art et Archéologie Spécialité : Arts et Cultures de la préhistoire et de la protohistoire : Europe Afrique

RNCP11313 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	126b, 342p, 342
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université de Toulouse Jean Jaurès

<http://www.univ-tlse2.fr>

Ecole des Hautes Etudes et Sciences Sociales (EHESS)

<http://www.ehess.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

- Participer à la définition des thèmes d'études ou de recherches en archéologie pré- et protohistorique?- Rassembler et analyser la documentation disponible, consulter les experts éventuels et les personnalités compétentes?- Construire la méthodologie et délimiter le champ d'investigation?- Recueillir les données de terrain et les traiter à l'aide d'outils scientifiques ?- Analyser et interpréter les résultats dans une perspective d'explication théorique
- Rédiger un mémoire et divers types de publications (rapports d'étude, notes de synthèse, articles...)- Participer, éventuellement en tant qu'intervenant, à des colloques, conférences ou séminaires sur des thèmes appartenant au domaine d'investigation (ou à des domaines connexes)
- Participer à des chantiers de fouille.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le diplômé offre un profil véritablement pluridisciplinaire :

- il maîtrise et manie les concepts et les méthodes propres aux Sciences Humaines mais aussi aux sciences associées à l'archéologie relevant d'autres champs disciplinaires (en particulier l'archéozoologie et le paléo-environnement)
- il maîtrise l'archéomatique, principalement dans le développement et l'exploitation de bases de données, dans la manipulation d'outils statistiques, dans la pratique de la PAO, de la DAO et des systèmes d'information géographique (SIG)
- il maîtrise les différentes ressources documentaires, notamment celles liées aux nouvelles technologies de l'information
- il possède une maîtrise correcte d'au moins une langue étrangère (généralement l'anglais)
- il est capable de rédiger un article scientifique susceptible d'être publié dans une revue de rang A (c'est la forme même que doit prendre le mémoire de master 2) et peut communiquer dans un colloque

- il possède une importante expérience de terrain et de toutes les opérations post-fouille

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Archéologie de terrain en fouille préventive
- Laboratoire de recherche ?- Laboratoire universitaire?- Administration et gestion de l'archéologie au niveau local, régional ou national :
- Administrations publiques
- Collectivités territoriales
- Service d'études d'une grande entreprise ou d'un organisme professionnel
- Cabinet d'études et de conseil, consultant prestataire de services.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Agent des services de l'archéologie (ingénieur, conservateur)
- Agent à l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP)
- Agent de l'Université ou du CNRS (assistant ingénieur, ingénieur d'étude, en archéologie de terrain, en techniques archéométriques, en techniques de l'archéozoologie)
- Agent des collectivités territoriales (chargé d'opérations, régisseur, assistant régisseur de collections archéologiques ...)
- Métiers liés à la médiation culturelle et à la valorisation du patrimoine (guide, animateur, diffusion et vulgarisation de la recherche sur les divers supports médiatiques)
- la formation proposée constitue enfin une très bonne préparation à divers concours de la fonction publique, notamment certains concours de l'enseignement

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — VAE

Enseignants chercheurs et professionnels, conformément au décret n° 2202-590 du 24/04/2002

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP25933

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/11313/>